

SESSION DU CONSEIL N^o 98-07
Les 3 et 4 septembre 1998

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni à Montréal les 3 et 4 septembre 1998. M. Jim Wall (Canada) présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et Alan Hecht représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} Mary Simon, représentait le Comité et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des gouvernements, des membres du CCPM et des représentants du Secrétariat étaient également présents (la liste complète des participants figure à l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (l'ordre du jour adopté figure à l'annexe B).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

La directrice exécutive par intérim rend compte des questions suivantes :

- a) le recrutement de six cadres par le Secrétariat;
- b) l'état d'achèvement concernant l'implantation des décisions prises par le Conseil à Mérida;
- c) la suite donnée aux conclusions du rapport de Deloitte & Touche, y compris les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative prise par le Secrétariat de dresser un plan d'action à l'intention du Conseil afin de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'administration de la CCE (qui sera distribué à la fin septembre);
- d) la nouvelle unité chargée des communications sur les questions d'application qui aura notamment pour priorité de fournir un support pour le parachèvement de la révision des Lignes directrices relatives aux communications visées à l'article 14, de constituer un dossier factuel concernant la B.C. Hydro et de faire la lumière sur les communications en suspens figurant au registre;
- e) l'état d'achèvement des lignes directrices sur la participation du public aux activités de la CCE;
- f) l'élaboration du Plan de programme triennal de la CCE pour 1999 à 2001, en soulignant à quel point il est important que le Secrétariat reçoive des directives du Conseil, avec l'avis du CCPM et au cours de la présente séance, afin que le plan en question soit amélioré et approuvé dans les délais fixés par le Conseil à Mérida;
- g) le renforcement des capacités dans le cadre du projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) (elle indique que le Secrétariat est en train d'élaborer un cadre qui sera remis aux Parties d'ici la réunion du GRPC prévue à la fin d'octobre et que le Secrétariat prépare

- également une stratégie en vue d'établir des relations de collaboration avec des institutions financières internationales);
- h) État d'avancement du Rapport annuel de 1997 et le fait qu'il est important que le Conseil l'approuve dans les meilleurs délais;
 - i) les événements à venir, le choix des propositions faites au Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), la publication du rapport intitulé À l'heure des comptes (données de 1995) et la réunion du Comité consultatif sur la rivière San Pedro formé en vertu de l'article 13;
 - j) l'importance de parachever la version espagnole des quatre règles de la CCE;
 - k) l'établissement, par le Conseil, du calendrier de paiement de la contribution des Parties pour 1999.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM exprime d'abord sa satisfaction à l'égard du travail accompli par le Secrétariat depuis la session ordinaire du Conseil à Mérida. Au sujet du Plan de programme triennal, la présidente indique que le CCPM fera parvenir directement son avis par écrit aux ministres. Elle se dit également préoccupée par le délai de présentation de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15, pour fin d'examen public. Exprimant la nécessité les commentaires du public sur le Plan et les Programme et budget annuels pour 1999 (PBA99), M^{me} Simon demande au Conseil de lui indiquer de quelle manière il entend procéder à ce sujet.

Point 4 Présentation du Plan de programme triennal pour 1999 à 2001 par le Secrétariat

La directrice exécutive par intérim, assistée par des cadres conseils du Secrétariat, présente le Plan triennal pour 1999 à 2001.

Point 5 Discussion sur le Plan de programme triennal pour 1999 à 2001

Les représentants suppléants discutent de l'ébauche du Plan de programme triennal et donnent des directives au Secrétariat relativement à la préparation de la prochaine version de ce document, qu'ils espèrent recevoir au cours de la première semaine d'octobre. Ils conviennent de se réunir à la fin du même mois afin de parachever le Plan.

Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires

À la demande des représentants suppléants, d'autres changements sont apportés à l'ébauche des comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 98-00, 98-05 et 98-06 avant qu'elles soient approuvées.

Point 7 Rapport annuel de 1997

La directrice exécutive par intérim distribue un recueil des divers documents qui feront partie du Rapport annuel de 1997. Elle mentionne que l'ébauche de ce rapport sera officiellement soumise à l'examen du Conseil le 29 septembre 1998, et que les Parties devraient l'approuver au plus tard le 7 octobre 1998 afin de pouvoir publier ledit rapport dans l'année en cours.

Point 8 Choix d'une agence pour le recrutement d'un nouveau directeur exécutif

Cette question est discutée dans le cadre du point 18.

Point 9 Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types

Le Secrétariat fait le bilan de l'état d'avancement du processus de négociation sur des règles de procédure types. Il indique que les Parties ont convenu de tenir une séance de négociation à participation libre au début du mois de novembre au Mexique dans la perspective de poursuivre et de conclure ces négociations.

Les États-Unis soulignent qu'il leur semble urgent que ces négociations se terminent au plus vite. Le Mexique se dit d'accord avec les États-Unis et mentionne que les trois principales questions de fond en suspens sont : la participation du public au processus de règlement des différends, la définition de l'expression « a omis de façon systématique d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement » et la question de savoir quel peut être l'« objet » d'un différend visé par ce processus.

Point 10 Présentation par le Secrétariat de l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public et discussion sur les prochaines étapes

La directrice exécutive par intérim dépose deux documents dans le cadre de ce point. Le premier est un document de référence que le consultant a rédigé à la suite d'une étude. Le second est une ébauche de lignes directrices relatives à la participation du public, également rédigée par le consultant, qui a été soumise à l'examen du Conseil et du CCPM. M^{me} Ferretti mentionne que le Secrétariat a besoin de directives du Conseil au sujet des prochaines étapes, plus particulièrement quel type de processus d'examen il devrait entreprendre.

Les représentants suppléants déclarent avoir déjà expédié, ou être sur le point de le faire, l'ébauche de ces lignes directrices à leurs Comités consultatifs nationaux (CCN) et/ou Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) à des fins d'examen et de commentaires. Ils conviennent également qu'il est trop tôt pour qu'ils puissent prendre quelque décision que ce soit sur les prochaines étapes parce qu'ils préfèrent recevoir en premier lieu l'avis du CCPM ainsi que de leurs CCN et CCG, et réexaminer ensuite cette question.

Ce point fera l'objet d'une discussion à la prochaine session des représentants suppléants.

Point 11 Discussion sur la prochaine étape de l'examen public de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Les représentants suppléants conviennent que l'examen juridique de l'exactitude des versions française, anglaise et espagnole de ces lignes directrices sera parachevé en marge de leur session. La dernière ébauche sera ensuite transmise au CCPM au début de la semaine suivante afin d'entamer le processus d'examen public.

Point 12 Autres questions

Le Secrétariat mentionne que les négociateurs de l'Accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET) ont convenu de tenir une séance à participation libre en octobre afin de mener les négociations à bonne fin. Le Secrétariat indique également qu'une réunion du Comité consultatif sur la rivière San Pedro aura lieu les 14 et 15 septembre à Tucson afin d'examiner le rapport de l'équipe d'experts.

Point 13 Réunion conjointe avec le CCPM sur le Plan de programme triennal

Les représentants suppléants se réunissent avec le CCPM dans le cadre d'une séance conjointe afin de discuter du Plan de programme triennal. Le CCPM donne son avis sur l'ébauche du Plan et les représentants suppléants résument leurs propres discussions sur le Plan. Les représentants suppléants, le CCPM et les représentants du Secrétariat ont ensuite un échange fructueux sur cette ébauche.

Point 14 Discussion sur le Plan de programme triennal à la lumière d'un avis du CCPM

À la suite de leur séance conjointe avec le CCPM, les représentants suppléants discutent de l'ébauche du Plan de programme triennal, à la lumière d'un avis du CCPM.

Point 15 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent provisoirement de tenir leur prochaine session les 29 et 30 octobre 1998. Les principaux points de discussion porteront sur le Plan de programme triennal, l'affectation des ressources, les lignes directrices relatives à la participation du public et le suivi du rapport de Deloitte & Touche.

Point 16 Discussion sur l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public

Le CCPM indique qu'il est manifestement nécessaire que la CCE, dans son ensemble, adopte des lignes directrices relatives à la participation du public. Cependant, le CCPM s'oppose fortement à l'ébauche préparée par le consultant et déclare qu'il ne peut appuyer la publication de ce document. Le Comité se dit très surpris qu'il ne soit fait aucunement référence aux lignes directrices qu'il a adoptées afin de régir la participation du public à ses propres activités et qu'il

faudrait en tenir compte en ébauchant les lignes directrices en question. En dernier lieu, le CCPM se dit stupéfait de voir que deux personnes ont été mentionnées et traitées d'une manière peu flatteuse dans la version espagnole d'un document de référence préparé par le consultant chargé d'ébaucher les lignes directrices sur la participation du public.

La directrice exécutive par intérim exprime la consternation du Secrétariat au sujet de ce dernier fait. Elle reconnaît l'erreur de jugement qu'à commise le consultant en mentionnant le nom de ces personnes dans son document de référence et indique qu'ils ont été supprimés de l'original. M^{me} Ferretti admet la responsabilité du Secrétariat de ne pas avoir relevé la mention de ces deux personnes au cours de la correction de la version espagnole et présente des excuses au nom du Secrétariat. Elle indique que le document de référence constituait un document interne qui n'était pas censé faire l'objet d'une large distribution et que seulement sept copies de cette version espagnole ont été faites et distribuées aux membres du CCPM et du Conseil. Elle demande que ces copies soient retournées au Secrétariat et que l'on invitera les personnes qui ont déjà quitté Montréal de faire de même avec la copie qu'ils détiennent. La version rectifiée du rapport sera expédiée immédiatement afin de remplacer l'autre.

Les représentants suppléants exprime leur consternation en regard du mauvais jugement reflété dans le document au sujet de certains individus. Ils reconnaissent que cet incident est regrettable, prennent note du fait que la directrice exécutive par intérim en assume la responsabilité et appuient la demande de cette dernière afin que soit retournées au Secrétariat toutes les copies de la version espagnole pour y être détruites. Mexico, en particulier, met l'emphase sur la gravité de telles assertions et leurs répercussions sur le fonctionnement de la CCE.

Les représentants suppléants admettent qu'il est important que la CCE élabore des lignes directrices relatives à la participation du public. Ils remercient le CCPM d'avoir formulé un avis sur l'ébauche de ces lignes directrices en indiquant qu'ils transmettraient ce message à leurs CCN et CCG. Ils signalent en outre qu'ils réaliseront leur propre examen des lignes directrices proposées par le consultant, recevront les commentaires formulés par leurs CCN et CCG, et décideront de la manière de fonctionner lors de leur prochaine session.

Point 17 Discussion sur la prochaine étape concernant la révision publique des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Au cours de leur séance conjointe avec le CCPM, les représentants suppléants discutent des prochaines étapes en vue de l'examen public de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15. Le CCPM soutient qu'il est important de publier cette version au plus vite afin d'enclencher le processus d'examen public.

Les représentants suppléants discutent du processus proposé dans la note de service de la présidente du CCPM en date du 15 juillet 1998 relativement à la consultation publique sur la révision des lignes directrices.

Point 18 Mise à jour des représentants suppléants sur le recrutement d'un directeur exécutif

Dans le cadre de leur séance conjointe avec le CCPM, les représentants suppléants leur rendent compte du déroulement du processus de recrutement d'un directeur exécutif pour la CCE. Ils mentionnent que l'énoncé de qualités a été élaboré et que l'on a demandé à diverses agences de recrutement de déposer des propositions avant le 31 août. Les Parties comptent choisir l'une d'elles dans les prochains jours.

Point 19 Levée de la séance

Le président déclare que la séance est levée.

Rédigé par Marc Paquin, Secrétaire du Conseil
Révisé et approuvé par Jim Wall, Président de la session

SESSION 98-07 DES REPRÉSENTANT SUPPLÉANTS

Montréal, Canada, les 3 et 4 septembre 1998

Délégations

CANADA

Représentant suppléant Jim Wall (Environnement Canada)
Bowcott, Andy (Environnement Canada)
Cerutti, Rita (Environnement Canada)
Jensen, Krissa (cabinet de la ministre)

MEXIQUE

Représentant suppléant Samaniego, José Luis (SEMARNAP)
Aguilar, Mario (SEMARNAP)
Deli, Veronique (SEMARNAP)
García Amaral, Jaime (Consul général)

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléant Alan Hecht, Principal Deputy Assistant Administrator
for International Activities (EPA)
Frigerio, Lorry (EPA)
Rowley Anne, Office of General Counsel (EPA)
Lysyshyn Susan (U.S. Embassy in Ottawa)

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 98-07

Tenue aux bureaux du Secrétariat de la CCE
le jeudi 3 septembre 1998, de 10 h 00 à 18 h 00,
et le vendredi 4 septembre 1998, de 8 h 30 à 14 h 00

PRÉSIDENT : Jim Wall (Canada)

Le jeudi 3 septembre 1998

10 h 00 à 11 h 00 (séance conjointe avec le CCPM)

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim
- Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 4 Présentation du Plan de programme triennal par le Secrétariat

11 h 00 à 13 h 00 (séance à huis clos des représentants suppléants)

- Point 5 Discussion sur le Plan de programme triennal

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner

14 h 00 à 15 h 00

- Point 5 Discussion sur le Plan de programme triennal (suite)

15 h 00 à 17 h 00

- Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires n^{os} 98-00, 98-05 et 98-06
- Point 7 Rapport annuel de 1997
- Point 8 Choix d'une agence pour le recrutement d'un nouveau directeur exécutif
- Point 9 Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types
- Point 10 Présentation du Secrétariat sur l'ébauche des Lignes directrices relatives à la participation du public

Point 11 Discussion sur la prochaine étape concernant la révision des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Point 12 Autres questions

17 h 00 à 18 h 00

Point 13 Réunion conjointe avec le CCPM sur le Plan de programme triennal

18 h 00 à 20 h 00 Présentation d'un vidéo sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et cocktail avec les membres du CCPM et le personnel professionnel du Secrétariat, aux bureaux du Secrétariat

Le vendredi 4 septembre 1998

8 h 30 à 12 h 00 (Séance à huis clos des représentants suppléants)

Point 14 Discussion sur le Plan de programme triennal à la lumière de la recommandation du CCPM

Point 15 Prochaine session des représentants suppléants

12 h 00 à 13 h 00 (Séance conjointe avec le CCPM)

Point 16 Discussion sur l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public

Point 17 Discussion sur la prochaine étape concernant la révision publique des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Point 18 Mise à jour des représentants suppléants sur le recrutement d'un directeur exécutif

Point 19 Levée de la séance

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner avec les membres du CCPM et le personnel professionnel du Secrétariat (dans l'atrium de la CCE)

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-07

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/98-07/AGEN/01/Rev.5

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

DOCUMENT :

- a) Plan de travail du Conseil pour 1998 (à venir) C/C.02/98-11/DISC/01/Rev.3

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire de la session du CCPM n° 98-04 J/98-04/AGEN/Rev.1

Point 4 Présentation du Plan de programme triennal par le Secrétariat

Le Secrétariat présentera succinctement, aux représentants suppléants et aux membres du CCPM, l'ébauche du Plan de programme triennal préparé conformément à la résolution du Conseil n° 98-09.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du Plan de programme triennal de la CCE (distribuée le 14 août 1998) C/C.01/98-07/PLAN/01

SÉANCE À HUIS CLOS DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Point 5 Discussion sur le Plan de programme triennal

Les représentants suppléants sont invités à donner des directives au Secrétariat au sujet de la préparation de la prochaine version du Plan de programme triennal qui, lorsqu'il sera approuvé, servira de fondement pour élaborer le Programme et budget annuels pour 1999.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du Plan de programme triennal de la CCE (distribuée le 14 août 1998) C/C.01/98-07/PLAN/01
b) cycle de développement du programme de la CCE pour 1998, 1999 et au-delà (annexe de la Résolution 98-09)

Item 6 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions du Conseil et des représentants suppléants n°s 98-00, 98-05 et 98-06. Aux

termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil.

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter, le cas échéant, les comptes rendus sommaires susmentionnés qui ont déjà été approuvés par le Comité permanent général (CPG).

DOCUMENTS :

- | | |
|---|--------------------------|
| a) Compte rendu sommaire de la session n° 98-00 | C/C.01/98-00/SR/01/Rev.2 |
| b) Compte rendu sommaire de la session n° 98-05 | C/C.01/98-05/SR/01/Rev.1 |
| c) Compte rendu sommaire de la session n° 98-06 | C/C.01/98-06/SR/01/Rev.1 |

Point 7 Rapport annuel de 1997

Les représentants suppléants sont invités à mener à bonne fin le processus d'adoption du Rapport annuel de la CCE pour 1997.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du Rapport annuel de la CCE pour 1997 (à venir)

Point 8 Choix d'une agence pour le recrutement d'un nouveau directeur exécutif

Les représentants suppléants sont conviés à choisir une agence pour le recrutement du nouveau directeur exécutif de la CCE.

DOCUMENT :

- a) Offres de service sollicitées par le Canada et les États-Unis (seront transmises directement aux Représentants suppléants)

Point 9 Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types

Les représentants suppléants sont conviés à discuter de l'état des négociations sur les règles de procédure types visées à l'article 28 de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- a) Texte intégré des négociations (révisé le 20 août 1998)

Point 10 Présentation du Secrétariat sur l'ébauche des Lignes directrices relatives à la participation du public

Suite à une brève présentation du Secrétariat sur les Lignes directrices relatives à la participation du public, les représentants suppléants pourraient discuter de la prochaine étape.

DOCUMENT :

- a) Document de synthèse : Question pour la CCE sur la participation du public (distribué le 21 août 1998)
b) Ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public (distribuée le 21 août 1998)
c) Analyse sommaire des résultats des entrevues (distribué le 21 août 1998)

Point 11 Discussion sur la prochaine étape concernant la révision des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Les représentants suppléants sont conviés à discuter de la prochaine étape en ce qui a trait aux Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15.

DOCUMENT :

- a) Version finale des Lignes directrices révisées
b) Note de service du 15 juillet 1998 de la présidente du CCPM sur l'examen public des Lignes directrices

c) Demande, par le CCPM, de commentaires publics sur les Lignes directrices révisées (distribué le 21 août 1998)

Point 12 Autres questions

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

SÉANCE CONJOINTE AVEC LE CCPM

Point 13 Réunion conjointe avec le CCPM sur le Plan de programme triennal

Le CCPM est censé formuler un avis sur l'ébauche du Plan de programme triennal et présenter son programme d'activités pour 1999.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche du Plan de programme triennal de la CCE (distribuée le 14 août 1998) C/C.01/98-07/PLAN/01
- b) Projet de plan de travail du CCPM (distribué le 7 août 1998) J/PLAN/01
- c) Compte rendu de discussion de la session no. 98-03 du CCPM (distribué le 21 août 1998) (J/98-03/SR)
- d) Ébauche du plan triennal du CCPM pour 1999 à 2001 (distribué le 21 août 1998) J/BUD/00/01
- e) Rapport concernant l'atelier du 25 juin 1998 sur les priorités en matière de coopération en Amérique du Nord de 1999 à 2001 (distribué le 21 août 1998)

SÉANCE À HUIS CLOS DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Point 14 Discussion sur le Plan de programme triennal à la lumière de la recommandation du CCPM

Comme suite à leur réunion avec le CCPM, les représentants suppléants sont invités à discuter du Plan de programme triennal en tenant compte des recommandations du CCPM à ce sujet.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du Plan de programme triennal de la CCE (distribuée le 14 août 1998) C/C.01/98-07/PLAN/01

Point 15 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à fixer la date de leur prochaine session en tenant compte du calendrier approuvé par le Conseil en vue de l'élaboration du Plan de programme triennal 1999-2001 et du Programme et budget annuel pour 1999.

DOCUMENT : Aucun

SÉANCE CONJOINTE AVEC LE CCPM

Point 16 Discussion sur l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public

Les représentants suppléants et les membres du CCPM sont invités à discuter de l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public. Le CCPM pourrait formuler un avis à ce sujet.

DOCUMENTS:

- a) Document de synthèse : Question pour la CCE sur la participation du public (distribué le 21 août 1998)
- b) Ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public (distribuée le 21 août 1998)
- c) Analyse sommaire des résultats des entrevues (distribué le 21 août 1998)

Item 17 Discussion sur la prochaine étape concernant la révision publique des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15

Les représentants suppléants et le CCPM sont conviés à discuter de la prochaine étape en ce qui a trait à la révision publique des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENTS:

- a) Version finale des Lignes directrices révisées (à venir)
- b) Note de service du 15 juillet 1998 de la présidente du CCPM sur l'examen public des Lignes directrices
- c) Demande, par le CCPM, de commentaires publics sur les Lignes directrices révisées (distribué le 21 août 1998)

Point 18 Mise à jour des représentants suppléants sur le recrutement d'un directeur exécutif

Les représentants suppléants sont conviés à mettre le CCPM au fait du processus de recrutement d'un nouveau directeur exécutif.

DOCUMENTS:

- a) Énoncé de qualités du poste de directeur exécutif (distribué le 20 août 1998) C/C.01/98-D/DISC/01/Rev.4
- b) Avis du CCPM n° 98-04 : Poste de directeur exécutif de la CCE et sièges vacants au sein du CCPM

Point 19 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun